

Bulletin d'information

Mouvement collectif pour un transport public abordable

Rapport de l'assemblée générale du 28 janvier



Nous étions 37 personnes représentant 21 organisations lors de la dernière assemblée générale du MCTPA, le 28 janvier dernier. Après un dîner de pizza, les participant.e.s ont pu visiter l'exposition de témoignages reçus dans le cadre de la campagne *Pour un tarif social! Arrêt d'autobus*. En première partie d'assemblée, un état des travaux du comité de travail MCTPA-STM a été présenté sous forme de tableau (voir la p. 2: version modifiée selon les commentaires reçus en AG). Ce tableau présente d'une part, des critères encadrant le tarif social qui avaient été adoptés en AG le 28 mai 2015 et qui ont servi de cadre de travail avec la STM. D'autre part, le tableau met en évidence

L'assemblée débute en chanson! les éléments qui demeurent des hypothèses, donc qui n'ont encore fait l'objet d'aucune décision. Ainsi, le modèle de tarif social auquel nous sommes parvenus en travaillant avec la STM se résume ainsi:

- Voir la p. 3 pour consulter le tableau
- le tarif social serait 60% du tarif ordinaire (donc le même tarif que le tarif réduit actuel) et s'appliquerait sur tous les titres de transport réduits existant;
 - destiné aux personnes à faible revenu (selon la mesure de 80% du panier de consommation, cela signifie un revenu près de celui des prestataires de l'aide sociale);
 - destiné aussi aux personnes âgées de 60 à 64 ans et à faible revenu;
 - destiné aussi aux étudiants à temps plein de plus de 25 ans et à faible revenu;
 - le carnet de réclamation serait la preuve à fournir pour démontrer son admissibilité;
 - selon ces critères, une telle mesure coûterait entre 19 et 24 millions de dollars.

Après une période de discussion, l'assemblée a adopté officiellement ce tableau comme un modèle possible de tarification sociale. Ce tableau devient donc un outil pour le MCTPA qui permet la promotion d'un modèle de tarif social.

En 2e partie d'assemblée, une synthèse des actions et des réalisations du MCTPA a été présentée. Nous avons pu nous féliciter du chemin parcouru et applaudir nos gains jusqu'à présent! Finalement, nous devions nous pencher sur notre prochaine action. Après un brainstorming, l'assemblée a déterminé que notre prochaine action devrait se faire au printemps et aurait comme objectif de revendiquer un tarif social tout en dénonçant une éventuelle hausse des tarifs en juillet.

Dans ce numéro

Rapport de l'assemblée générale	1
Un modèle de tarif social	2
Campagne Pour un tarif social! Arrêt d'autobus	4
Élargissement du tarif étudiant; prochaine action; mémoire du MCTPA	5
Matériel de participation à la campagne pour un tarif social	6

Voir p.4 pour certains détails concernant l'action.

Un modèle de tarif social pour les personnes à faible revenu

Plus d'info sur les travaux du comité MCTPA-STM

La revendication -QUOI ?-

Dans la perspective que pour être réellement accessible à tous et toutes, les transports publics devraient être gratuits, le *Mouvement collectif pour un transport public abordable* (MCTPA) revendique un **tarif social pour les personnes à faible et très faible revenu** afin qu'elles aussi aient accès aux transports en commun.

La problématique -POURQUOI ?-

Les tarifs du transport en commun sont inabordables pour les personnes à faible et très faible revenu qui doivent composer avec l'augmentation du coût de la vie et des services essentiels et un revenu mensuel insuffisant pour répondre à leurs besoins. **Être limité dans ses déplacements en raison des frais du transport contribue à l'exclusion et à l'isolement social des personnes à faible revenu.** Comme nous tous, elles doivent se déplacer pour répondre à leurs besoins.

Les travaux du comité MCTPA-STM -COMMENT ?-

Après plusieurs actions et représentations, des délégué.e.s du MCTPA et des représentant.e.s de la STM ont conjointement participé à un comité de travail pour explorer un modèle de tarification sociale à Montréal. En assemblée générale en mai 2015, le MCTPA a adopté des critères qui ont servi de cadre de travail à ce comité. **La travail réalisé conjointement a donc permis d'arriver à un modèle concret concernant un tarif social à Montréal.**

Dans un premier temps, afin de proposer quelque chose de réalisable et d'en implanter la mécanique, l'assemblée générale du MCTPA a établi que le critère d'admissibilité serait le seuil de faible revenu selon 80% de la mesure du panier de consommation. Il s'agit d'un critère d'admissibilité de départ qui devra être élargi dans le futur.

Le modèle en chiffres

Les calculs ont été faits en croisant des données provenant de différentes sources telles que des études de segmentation et des enquêtes de la STM à des statistiques de l'*Institut statistique du Québec*, de *Statistique Canada* et du *Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale*. L'influence d'un tarif social sur le comportement des usager.e.s en terme de choix de titre de transport et l'impact possible sur les revenus de la STM ont aussi été estimés (à partir de données existantes à la STM) et pris en compte pour évaluer le coût net de la mesure.

Le scénario auquel nous sommes arrivés démontre qu'il coûterait environ 10 millions de dollars (en tenant compte des revenus additionnels mais sans les coûts d'administration) pour offrir une tarification sociale à Montréal aux 111 000 adultes détenant un carnet de réclamation. C'est-à-dire pratiquement tous les adultes à l'aide sociale et quelques milliers d'autres personnes à faible revenu. On parle ici de personnes ayant un revenu en dessous de 14 000\$ (80% de la mesure du panier de consommation).

On sait aussi que pour inclure à cette mesure toutes les personnes âgées de 60 à 64 ans ainsi que tous les étudiant.e.s à temps plein de plus de 25 ans, il en coûterait environ 11 millions de dollars (3 000 000\$ + 8 000 000\$). Donc, selon ce modèle, la tarification sociale à Montréal coûterait environ 21 millions de dollars pour l'offrir aux 111 000 personnes détentrices d'un carnet de réclamation, aux personnes âgées de 60 à 64 ans ainsi qu'aux étudiant.e.s à temps plein de plus de 25 ans. Notre point de départ était d'inclure toutes les personnes à faible revenu, incluant celles qui n'ont pas de carnet de réclamation à cause de leur statut d'étudiant.e ou de leurs revenus de retraite. Toutefois, compte tenu du système déjà en place à la STM pour gérer les tarifs réduits, il s'avérait plus pratique et possiblement pas tellement plus coûteux, de couvrir tout simplement tous les étudiant.e.s à temps plein et personnes âgées de 60 à 64 ans, sans égard à leur revenu.

Le modèle en tableau

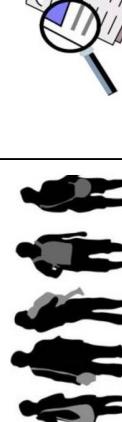
Consultez la page 3 du présent bulletin pour voir le modèle de tarif social sous forme de tableau.

Tarif social* : état des travaux du comité MCTPA-STM

Légende :

Vert : éléments adoptés par l'AG du 28 mai 2015 comme cadre de travail au comité de travail MCTPA-STM

Gris : hypothèses de travail qui restent à explorer

Montant du tarif social	Pour Qui ?	Preuve à fournir	Où et comment?	Durée de l'inscription	Coût de la mesure (Sans les coûts d'administration)	Qui payera la mesure?
60% du tarif ordinaire = tarif étudiant = tarif aîné sur tous les titres de transport de transport* réduits* existant =				Preuve photo au studio de la STM en dehors des périodes d'inscriptions des étudiants	Durée variable : (Renouvelable chaque année à la même date pour tous) Ou durée assurée d'un an (renouvellement à la date d'inscription de la personne)	Québec? Montréal? Les usagers?
1 passage : 2,25\$ 2 passages : 4,00\$ 10 passages : 16\$ Hedbo : 15,50\$ Mensuel : 49,25\$			Basée sur le revenu : Carnet de réclamation • prestataires de l'aide sociale • personnes avec un carnet de réclamation	Preuve photo au studio de la STM en dehors des périodes d'inscriptions des étudiants	Même chose que tarif aîné (7 ans)	Entre 19 et 24 millions
<i>* Les prix mentionnés correspondent au tarif réduit en vigueur en janvier 2016</i>			Basée seulement sur l'âge comme tarif aîné ou basée sur le revenu	Même chose que tarif aîné (65 ans+) (7 ans)	Comme tarif étudiant (25 ans -) (1 an)	?
			Basée seulement sur le statut comme tarif étudiant ou basée sur le revenu	Même chose que tarif étudiant (25 ans -)	Comme tarif étudiant (25 ans -) (1 an)	?
Autres (chômeurs, itinérants, etc.)		?		?		?

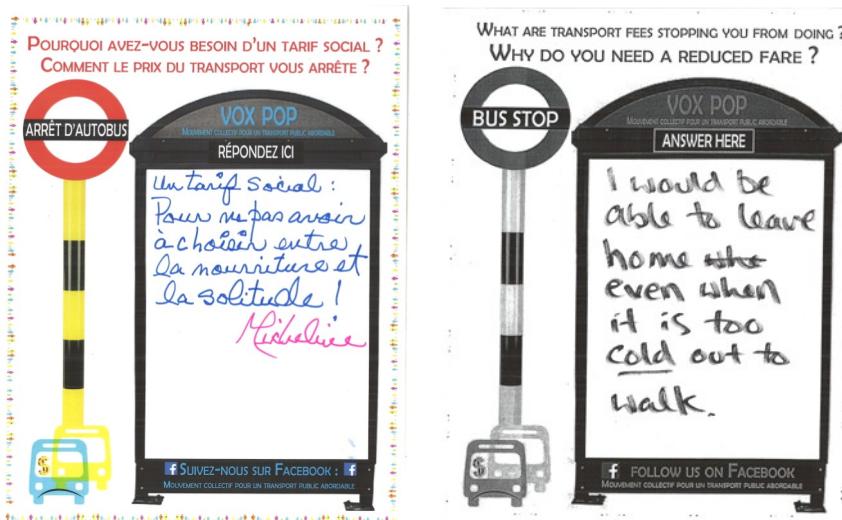
*le tarif social concerne aussi les services de transports adaptés puisqu'ils ont les mêmes tarifs

La campagne **Pour un tarif social! Arrêt d'autobus** **se poursuit jusqu'en juin!**

Lancée en décembre, la campagne *Pour un tarif social! Arrêt d'autobus* connaît un vif succès. Plus de 100 témoignages nous ont été acheminés jusqu'à maintenant et nous en avons déjà publié une quarantaine sur notre page Facebook.

Tous les témoignages seront acheminés au comité de transition qui sera mis en place après l'adoption du projet de loi sur la réforme de la gouvernance du transport collectif dans le Grand Montréal (PL 76), ainsi qu'à la nouvelle *Autorité régionale des transports métropolitains* (ARTM)

Nous amasserons vos témoignages jusqu'en juin!



Vous êtes «arrêté.e.s» dans vos transports?
Aidez-nous à le faire comprendre en participant à la campagne
Pour un tarif social! Arrêt d'autobus.

Comment participer?

1. Écrivez sur votre arrêt d'autobus

(que vous trouverez à la dernière page de ce bulletin)

- **Pourquoi vous avez besoin d'un tarif social?**
Et/ou
- **Comment le prix du transport vous arrête dans vos déplacements (pourquoi c'est trop cher)?**

Pour participer, voir la dernière page de ce bulletin!

2. Retournez-nous votre arrêt d'autobus

- par courriel : actioncommunautaire@projetpal.com
- par poste: à l'attention de Julie, 861 de l'Église, Verdun, Qc, H4G 2N3
- par fax: 514.767.5304

Le tarif étudiant sera élargi aux plus de 25 ans

Nous apprenons par les journaux récemment, qu'un amendement au projet de loi sur l'organisation et la gouvernance des transports dans la région métropolitaine de Montréal (PL 76) a été adopté par la Commission des transports et de l'environnement afin que le tarif étudiant soit offert à tous les étudiant.e.s.

Une fois ce projet de loi adopté, cet amendement permettra de donner accès au tarif étudiant à tous les étudiant.e.s à temps plein sans limite d'âge. Actuellement, ce tarif est limité aux étudiant.e.s à temps complet de 25 ans et moins.

Le Devoir: <http://www.ledevoir.com/politique/montreal/462930/stm-amendement-et-petition-pour-le-tarif-etudiant-apres-25-ans>



Pour consulter le mémoire du MCTPA remis à la commission des transports et de l'environnement:

<http://actiongardien.org/node/1484>

Prochaine action du MCTPA

Heureux de ne pas avoir subi de hausse des tarifs du transport en début d'année, rappelons-nous toutefois qu'une hausse est encore possible en juillet. Dans ce contexte, l'assemblée générale a voté pour la tenue d'une action au printemps, avant une éventuelle hausse. Plusieurs suggestions d'action ont aussi été faites et le mandat de l'organisation a été confié au comité de suivi du MCTPA qui vous reviendra bientôt avec plus de détails.

Pour le moment, notez déjà que nous prévoyons notre prochaine action dans la **semaine du 13 juin.**



**Devenez officiellement membre du
Mouvement collectif pour un transport public abordable !**

**Contactez le comité de suivi à
transport.abordable@gmail.com
Julie: 514.767.4701 poste 224**



Suivez le MCTPA sur Facebook:

[Mouvement collectif pour un transport public abordable](http://www.facebook.com/mouvementcollectifpouruntransportpublicabordable)

POURQUOI AVEZ-VOUS BESOIN D'UN TARIF SOCIAL ? COMMENT LE PRIX DU TRANSPORT VOUS ARRÊTE ?

